Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Comme l'honorable député le sait, madame le Président, il y a toujours des spéculations sur le contenu d'un budget devant être présenté sous peu. Cela s'était produit en décembre dernier et cela se produit maintenant. J'ai une longue liste d'articles de presse contenant des spéculations sur ce que le budget comprendra ou non. C'est là une chose normale qui n'impose nullement au ministre des Finances de confirmer ou d'infirmer les diverses informations qui, il faut le dire, sont le plus souvent erronées.

M. Knowles: Madame le Président, étant donné que cet article énumère au moins 15 points particuliers en termes extrêmement précis et détaillés, le ministre voudrait-il les garder à l'esprit lorsqu'il présentera son budget? Et, s'il s'avère qu'il y a bien eu une fuite, prendra-t-il des mesures pour en déterminer toutes les circonstances?

M. MacEachen: Madame le Président, nous ne serons pas en mesure d'envisager cette possibilité avant la présentation du budget. Bien sûr, si l'on suspecte une fuite à ce moment—ce qui n'a rien à voir avec la spéculation—des mesures seront prises. Les spéculations que l'on trouve dans tous les journaux sont très variées. Il n'y a pas que l'article de M. Carruthers. Il y en a beaucoup d'autres. La gamme des spéculations est tellement étendue que certaines au moins—par exemple la date du budget—seront inévitablement vraies.

M. Knowles: Madame le Président, comme l'un des plus importants points de l'article de M. Carruthers porte sur l'imposition d'une taxe à l'exportation sur le gaz naturel et d'autres produits, étant donné la gravité d'une telle chose, le ministre peut-il démentir catégoriquement qu'il ait l'intention d'imposer une telle taxe...

Une voix: Vous voulez savoir ce qu'il y a dans le budget.

M. Knowles: Je veux que le ministre démente qu'il y a eu fuite . . . surtout qu'il peut, en augmentant le taux d'imposition des multinationales—dont les bénéfices ont augmenté de 65 p. 100 dans les neuf derniers mois—obtenir les fonds dont il a besoin sans recourir à cette taxe choquante?

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Madame le Président, la même question a été soulevée récemment à la réunion des ministres des Finances lorsqu'un certain nombre de ces derniers m'ont demandé d'écarter d'avance la possibilité d'une telle taxe. Je répéterai donc aujourd'hui ce que j'avais dit alors, à savoir que le ministre des Finances peut envisager cette taxe, que le gouvernement du Canada a tous les pouvoirs constitutionnels nécessaires pour l'imposer et que c'est une possibilité que nous étudions à l'heure actuelle.

LE RÈGLEMENT

DEMANDE DE RENVOI DE L'ARTICLE 33 AU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, pour que les simples députés des deux côtés de la Chambre ne soient pas plus longtemps privés de leurs droits et comme l'article 33 du Règlement restreint effectivement la liberté de parole de députés dûment élus, est-ce que le gouvernement compte prendre des mesures pour abroger ou modifier cet article en le renvoyant au comité permanent des privilèges et des élections?

• (1140)

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, la suggestion faite par le député touche 1/116 du genre de réforme qu'on aimerait voir dans cette institution, parce qu'il y a 116 articles dans le Règlement de la Chambre. Je peux lui suggérer quelque chose en contrepartie. Les articles 75A, 75B et 75C, même lorsqu'ils sont utilisés, sont qualifiés de guillotine par l'opposition, alors qu'en réalité cela permet de limiter le débat et d'accorder plus d'une journée de débat, si nous le désirons. Il sait très bien que ces articles-là ne peuvent pas s'appliquer à une motion et qu'ils ne s'appliquent qu'à un projet de loi, parce qu'ils ne visent que des étapes d'un projet de loi. Alors je pense qu'il serait constructif—et je suis très ouvert à la suggestion s'il veut la faire—qu'on inclue dans les articles 75A, 75B et 75C les motions en plus des projets de loi. Cela nous aurait permis en l'occurrence d'accorder plus d'une journée pour limiter le débat sur cette première phase de la question constitutionnelle. Alors je retiens de sa proposition. madame le Président, à l'effet que si nous sommes très ouverts à la réforme parlementaire en général, et je tiens à avertir mes collègues qu'il y a quelque chose qui s'en vient dans ce sens-là, il serait également constructif de songer à permettre l'utilisation des dispositions de l'article 75A, de l'article 75B et de l'article 75C, pour une motion, et non seulement pour un projet de loi.

[Traduction]

LA CONSTITUTION

L'ASSURANCE QU'ON N'AURA PLUS RECOURS À LA CLÔTURE

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, je me réjouirais naturellement de toute initiative en vue d'une réforme parlementaire et je remercie le ministre d'accepter d'envisager une telle mesure.

Une voix: Et de cette marque de respect.

M. Wenman: Je respecte le Parlement, cher collègue et j'espère que vous aussi.